

Date de l'arrêté : 19/06/2026 Objet : Délégation à un conseiller municipal pour la célébration d'un PACS	République Française Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Arrondissement : Forcalquier VENTEROL - COMMUNE
--	--

ARRÊTÉ
N° AR_2026_010

portant Délégation à un conseiller municipal pour la célébration d'un PACS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 ;
- Vu le 2ème alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21/09/1955 modifié ;
- Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Nathalie UBAUD conseillère municipale le 19 juin 2026 ;

ARRETE

Article 1 : Madame Nathalie UBAUD assurera en nos lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

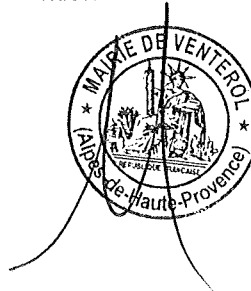
Article 2 : Délégation est également donnée à Madame Nathalie UBAUD à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'Etat Civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : Cette délégation est consentie la journée du 19 juin 2026 de six heures à minuit.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à VENTEROL, le 19 juin 2026
Le Maire

Michel PHILIP



Date de transmission de l'acte: 19/06/2026 Date de reception de l'AR: 19/06/2026 004-210402343-AR_2026_010-AI A G E D I

AR_2026_010